



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 décembre 2020

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :**

[www.mairie-de-vaujany.fr](http://www.mairie-de-vaujany.fr)

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 13 novembre 2020.
- Le Conseil approuve la convention à intervenir avec le SIEPAVEO dans le cadre de la participation financière de la Commune aux travaux d'extension du restaurant scolaire d'Allemond, pour un montant calculé sur la base du ¼ du montant de l'opération arrêté à 114 556.22 € HT, soit 28 639.05 € HT.
- Le Conseil décide de la constitution de dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement sur les différents budgets de la Commune compte-tenu du risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes.
- Le Conseil autorise Madame Catherine OSTERMANN, Trésorière de Bourg d'Oisans, à procéder à la régularisation comptable du compte 4788 par le débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 41 149,08 €.
- Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget Ville 2020, au vu des dernières écritures comptables, par décision modificative n°3.
- Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget Les Hauts de la Drayre 2020, au vu des dernières écritures comptables, par décision modificative n°2.
- Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget Patinoire Piscine 2020, au vu des dernières écritures comptables, par décision modificative n°1.
- Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget Pôle Sports Loisirs 2020, au vu des dernières écritures comptables, par décision modificative n°1.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché relatif au Transport public de personnes entre Vaujany et Bourg d'Oisans pour la saison d'hiver 2020/2021 et la saison d'été 2021, renouvelable une fois, passé avec la SAS JEAN PERRAUD ET FLIS, portant le prix de mise à disposition d'une navette journalière régulière à 535 € HT pour la saison d'hiver.
- Le Conseil approuve l'intégration des nouveaux tarifs au sein de la régie Pôle Culturel.
- Le Conseil approuve les modalités d'instauration d'une Compte Épargne Temps pour le personnel de l'Office de Tourisme.
- Le Conseil approuve la convention pour le déneigement par la Commune des voies privées de la copropriété « Les Chalets des Etoiles » pour la saison d'hiver 2020/2021.
- Le Conseil charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) intervenue avec la CAF de l'Isère, permettant d'intégrer une aide complémentaire.
- Le Conseil approuve l'avenant n°3 au contrat de location d'un local professionnel conclu avec la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE OZ-VAUJANY et dit que le montant du loyer global trimestriel passe de 4 723.16 € HT à 7 620.66 € HT pour l'ensemble des locaux mis à disposition.



Le Maire,

Yves GENEVOIS